

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU  
SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2024**

**DEL-2024-321**

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, à 13 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/11/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes PARIS, TARAGON, WENDLING.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, STEYER.

**Avait donné pouvoir :**

M. AEBISCHER.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BOUCHET, BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice : 28**

**Présents : 13**

**Représentés par mandat : 1**

---

**Objet : COMMUNE DE VETRAZ-MONTHOUX - CHEMIN DES FONTAINES - MARCHES DE TRAVAUX  
DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET ANNEMASSE  
LES VOIRONS AGGLOMERATION (ANNEMASSE AGGLO)**

**Rapport présenté par Joël BAUD-GRASSET.**

Par délibération en date du 8 juillet 2021, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune de VETRAZ-MONTHOUX et Annemasse Les Voirons Agglomération pour les travaux de requalification sur le chemin des Fontaines.

La commune de VETRAZ-MONTHOUX entreprend des travaux d'aménagement du chemin des Fontaines en lien avec la construction en cours du nouveau collège et ses équipements associés (gymnase et anneau sportif).

Parallèlement à ces travaux, Annemasse Agglo réalise la continuité du tracé de la Voie Verte d'Agglomération et le SYANE conduit les opérations d'enfouissement de réseaux.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux, selon les lots et critères suivants :

La consultation comprend 4 lots.

➤ **LOT N°1 : « VOIRIE ET RESEAU DIVERS (VRD) »**

Critères de jugement des offres : 50 % : prix,  
50 % : valeur technique.

Estimation du lot n°1 (concerne les trois maîtres d'ouvrage) :

**Total : 1.259.093,68€ HT**

Part Commune : 527.068,40€ HT  
Tranche Ferme : 240.306,90€ HT  
Tranche optionnelle : 286.761,50€ HT

Part Annemasse Agglo : 530.342,50€ HT  
Tranche Ferme : 177.122,50€ HT  
Tranche Optionnelle : 353.220,00€ HT

Part SYANE : 201.682,78€ HT  
Tranche Ferme : 62.847,68€ HT  
Tranche Optionnelle : 201.682,78€ HT

➤ **LOT N°2 : « PASSERELLE PIETONNE »**

Critères de jugement des offres : 50 % : prix,  
50 % : valeur technique.

Estimation du lot n°2 (concerne uniquement Annemasse Agglo) :

**Total : 96.632,00€ HT**

➤ **LOT N°3 : « RESTAURATION ECOLOGIQUE DE LA GELINE »**

Critères de jugement des offres : 50 % : prix,  
50 % : valeur technique.

Estimation du lot n°3 (concerne uniquement Annemasse Agglo) :

**Total : 52.555,00€ HT**  
Tranche Ferme : 50.577,00€ HT  
Tranche Optionnelle : 1.978,00€ HT

➤ **LOT N°4 : « GENIE ELECTRIQUE ET SUPERSTRUCTURE EP »**

Critères de jugement des offres : 60 % : prix,  
40 % : valeur technique.

Estimation du lot n°4 (concerne uniquement le SYANE) :

**Total : 153.637,40€ HT**  
Tranche Ferme : 57.454,70€ HT  
Tranche Optionnelle : 96.182,70€ HT

Afin de pouvoir assurer un démarrage des prestations du marché dès le mois de janvier 2025, il est prévu de réunir la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes le 11 décembre 2024, pour analyser et classer les offres et permettre la signature des marchés à intervenir.

Il est proposé aux membres du Bureau de donner délégation au Président pour l'autoriser à attribuer les marchés, conformément au classement établi par la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner délégation au Président pour attribuer le marché relatif au lot n°1 avec le titulaire retenu, et à autoriser la commune en tant que coordonnateur du groupement à signer et à notifier le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner délégation au Président pour attribuer le marché relatif au lot n°4 avec le titulaire retenu et à autoriser la commune en tant que coordonnateur du groupement à le signer et à le notifier.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président,**  
  
**Joël BAUD-GRASSET.**

**Syane**  
ENERGIES & N.VERRIQUE

Accusé de réception en préfecture  
074-257400085-20241205-DEL-2024-321-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2024  
Date de réception préfecture : 12/12/2024